

ANNEXE III de l'arrêté du 21 janvier 2025 portant création de la mention « activités du vélo » du BPJEPS spécialité « éducateur sportif »

SITUATION D'ÉVALUATION CERTIFICATIVE DES BLOCS DE COMPÉTENCES BPJEPS SPECIALITE «ÉDUCATEUR SPORTIF» MENTION «ACTIVITÉS DU VÉLO»

Situation d'évaluation certificative du bloc de compétences 1 (BC 1):

La situation d'évaluation certificative du bloc de compétences transversales 1 (BC 1) est réalisée au moyen de la production d'un document écrit personnel et d'un entretien.

Au plus tard quinze jours ouvrés avant la date de l'épreuve, le candidat transmet à son organisme de formation un document écrit personnel de vingt-cinq pages maximum explicitant la conception, la mise en œuvre et la réalisation d'un projet d'animation s'inscrivant dans celui de la structure d'alternance pédagogique.

Ce document constitue le support de l'entretien qui permet de vérifier l'acquisition des compétences constitutives du bloc de compétences transversales 1 (BC1). L'entretien se déroule en deux temps:

- une présentation orale par le candidat d'une durée de vingt minutes au maximum ;
- un échange avec les évaluateurs d'une durée de trente minutes au maximum.

L'échange avec les évaluateurs permet également de vérifier la capacité du candidat à adopter une démarche inclusive des différents publics dans la conception, la mise en œuvre et la réalisation d'un projet d'animation.

Situation d'évaluation certificative du bloc de compétences 2 (BC 2):

La situation d'évaluation certificative du bloc de compétences transversales 2 (BC 2) est réalisée au moyen de la production d'un ou plusieurs support(s) personnel(s) et d'un entretien.

Au plus tard quinze jours ouvrés avant la date de l'épreuve, le candidat transmet à son organisme de formation un ou plusieurs support(s) de son choix présentant deux actions de valorisation d'activité ou de projet qu'il a mis en œuvre au sein de la structure d'alternance pédagogique, auprès de deux publics différents.

Le ou les support(s) comprend(nent) notamment les outils de communication utilisés et constitue(nt) le support de l'entretien qui permet de vérifier l'acquisition des compétences constitutives du bloc de compétences transversales 2 (BC2).

L'entretien se déroule en deux temps:

- une présentation orale illustrée par le candidat d'une durée de dix minutes au maximum;
- un échange avec les évaluateurs d'une durée de quinze minutes au maximum.

L'échange avec les évaluateurs permet également de vérifier la capacité du candidat à adopter une démarche inclusive des différents publics dans ses actions d'informations et de communication.

Situation d'évaluation certificative du bloc de compétences 3 (BC 3)

Peuvent se présenter aux épreuves certificatives du bloc 3, les candidats ayant validé le test de démonstration technique réalisé au moyen de:

- une épreuve de maîtrise technique sur plateau;
- une épreuve de conduite de groupe sur un itinéraire empruntant la voie publique. Le test se déroule en organisme de formation.

La réussite aux prérequis d'accès à la situation d'évaluation certificative du BC3 est attestée par l'organisme de formation. L'attestation est valable pour la session de formation en cours. Dans les conditions fixées par le recteur de région académique, l'organisme de formation transmet à la DRAJES cette attestation avec la grille de certification de l'épreuve correspondante».

1. Epreuve de maîtrise technique sur plateau: réalisation d'un parcours technique

Le candidat réalise un parcours comportant plusieurs ateliers successifs sans arrêt entre les ateliers ; le niveau de difficultés correspond à la classe 2 en cyclisme en route et en VTT telle que définie par la Fédération française de cyclisme.

L'épreuve se compose d'un enchaînement de dix ateliers à franchir dans un ordre précis. Pour valider le parcours, le candidat doit réussir un minimum de huit ateliers sur les dix dans un maximum de temps de 2 minutes 30 secondes.

Les ateliers techniques sont réalisés dans l'ordre suivant :

1. Montée de marche : Prise d'élan 3 m. Arrêt sur place pendant 3 secondes à 30 cm de la marche (H = 0,15m) ligne au sol. Franchir l'obstacle sans que les roues ne touchent l'angle de la marche. Poser sur l'angle de la marche une cornière en métal. *Atelier non validé si une roue touche l'obstacle (bruit), si l'arrêt de 3 secondes n'est pas réalisé (chute, pied au sol)*

2. Slalom décalé: Dans un couloir de L = 10 m, l = 5m, disposer 5 plots espacés de 1,5 m. Prise d'élan 3m. Passer à droite (roue avant) du premier plot. Elan de 3

m. Effectuer le slalom sans franchir les limites du terrain fixées à 5m (bandes rouges) (Note rajouter un plot à la sortie sur le schéma) *Atelier non validé si pose du pied au sol, si une des deux roues ne passe pas derrière le plot, si une roue touche le plot ou les limites extérieures du couloir.*

3. Prise de balle au sol : Traverser un carré de 5m x 5m matérialisé pour ramasser une balle de tennis au sol et sortir du carré sur le côté opposé en tenant la balle dans sa main (gauche ou droite) *Atelier non validé si la balle n'est pas ramassée et apportée derrière le côté opposé au départ (axe roue avant du vélo), si la balle tombe ou n'est pas tenue dans la main ou si pose de pied au sol.*

4. «8» : réaliser un «8» autour de 2 plots distants de 5m en tenant la balle de tennis dans une main et le bras tendu sur le côté (comme pour indiquer un changement de direction) dans un espace délimité: L = 10m et l = 5m. Distance de l'espace L 10m, l 5m, distance entre les plots: 5 m *Atelier non validé si le tracé n'est pas suivi, si pose d'un pied au sol, si le bras n'est pas tendu sur le côté en continu en tenant la balle de tennis dans la main. (Note: la balle peut être déposée dans un bac à la sortie de cet exercice. La dépose de la balle dans le bac n'est pas évaluée)*

5. Passage sous barre : Prise d'élan 5m. Passer sous une porte H = 1,20 m, l = 1,50 m. *Atelier non validé si les poteaux ou la barre horizontale tombent, si pose d'un pied au sol.* 9 février 2025 JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Texte 38 sur 96

6. Rouler droit : Sur terrain plat ou en légère montée. Franchir un espace délimité (L = 10 m, l = 0,20 m) en pédalant. *Atelier non validé si pose de pied au sol, si une roue touche une des lignes ou bandes qui matérialisent le couloir.*

7. Quilles sous pédalier : Sur terrain plat. 5 quilles (section 4 × 4cm) alignées qui sont espacées de 1 m. Franchir la 1ère quille roue avant à droite et roue arrière à gauche, inversement pour la 2e quille et à nouveau changement pour la 3e quille. Passer alternativement la roue avant d'un côté du plot et la roue arrière de l'autre côté. La distance entre les plots est de 1m. *Atelier non validé si les roues ne passent pas du bon côté de la quille, si les roues touchent une quille, si pose d'un pied au sol.*

8. Arrêt et changement de direction : Venir toucher le mur avec la roue avant, reculer puis avancer en tournant à droite ou à gauche pour passer dans une porte de 1m (premier plot à 50cm du mur et le second à 1m50 du mur) placée à 2 m du point d'impact. (Note: rajouter un plot sur le schéma) *Atelier non validé si la roue avant ne touche pas le mur, si ensuite le vélo ne passe pas dans la porte, si pose du pied au sol.*

9. Tour intérieur : Rentrer et faire un tour complet en pédalé-freiné à l'intérieur d'un cercle matérialisé au sol (diamètre 3 m). *Atelier non validé si le pédalage se fait par à-coups, si pose d'un pied au sol, si une roue sort de l'espace délimité.* 9 février 2025 JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Texte 38 sur 96

10. Freiner : Prise de vitesse sur 20 m puis effectuer un dérapage de la roue arrière pour chasser un bidon placé au sol sur bitume. *Atelier non validé si le bidon n'est pas touché par la roue arrière lors du dérapage, si pose du pied au sol avant d'avoir chassé le bidon.*

2. Epreuve de conduite de groupe sur un itinéraire empruntant la voie publique :

L'épreuve se déroule au sein du centre de formation. Le candidat doit conduire un groupe sur la voie publique en suivant un itinéraire qu'il a choisi en fonction des éléments fournis par l'organisme de formation tel que décrit ci- dessous :

L'organisme de formation détermine le point de départ et d'arrivée du parcours et impose au candidat 3 points de passage matérialisés sur un fond carte IGN 1 /25000e en format A4.

Les points de passage doivent permettre de vérifier la capacité du candidat à respecter le code la route.

Le support cartographique est fourni au candidat avant le début de l'épreuve. L'épreuve dure entre 1 heure à 1 h 15 minutes comme suit : Le candidat dispose de 30 minutes pour prendre connaissance de la carte et tracer son parcours sur la carte.

Le candidat prend ensuite un groupe de 4 à 6 pratiquants (à l'exclusion des autres stagiaires et des évaluateurs) choisi par l'organisme de formation. Il conduit le groupe sur le parcours qu'il a choisi sur une durée comprise entre 30 minutes et 45 minutes.

L'évaluation porte uniquement sur la capacité du candidat à assurer la sécurité d'un groupe empruntant la voie publique.

La réussite au test de démonstration technique est attestée par l'organisme de formation. Elle est valable pour la session de formation en cours. Dans les conditions fixées par le recteur de région académique l'organisme de formation transmet à la DRAJES, l'attestation des prérequis avec la grille de certification du bloc de compétences lors du jury final."

La situation d'évaluation certificative du BC 3 se déroule dans l'ordre chronologique suivant :

1. Au plus tard quinze jours ouvrés avant la date de l'épreuve, le candidat transmet à son organisme de formation un document relatif à la conception de deux cycles de séances de découverte, d'initiation ou d'apprentissage des activités du vélo, l'un en milieu ouvert, l'autre en milieu fermé :
 - un premier cycle intégrant la thématique de la « mobilité », réalisé dans sa structure d'alternance pédagogique;

- un second cycle en cours de réalisation dans sa structure d’alternance pédagogique, dont la thématique est laissée au choix du candidat (hors mobilité).

Chacun des cycles doit être composé d’au moins quatre séances consécutives dont la durée est comprise entre une heure minimum et deux heures maximum, pour un public de 4 pratiquants minimum à 12 pratiquants maximum. Les types de vélos et matériels utilisés par les pratiquants dans le cadre du cycle/des séances sont laissés au choix du candidat, en cohérence avec le thème défini pour les cycles. Le document contient les éléments relatifs aux caractéristiques du public visé par le cycle et à l’environnement de pratique ayant permis d’orienter les choix du candidat dans la conception des séances.

2. Une mise en situation professionnelle au sein de la structure d’alternance pédagogique : Le jour de l’épreuve, le candidat conduit une séance de découverte, d’initiation ou d’apprentissage des activités du vélo issue du second cycle susmentionné, pendant une durée de soixante minutes minimum à quatre-vingt-dix minutes maximum. La séance faisant l’objet de l’évaluation est laissée au choix du candidat, à l’exclusion de la première séance du cycle. Cette séance est suivie d’un entretien de trente minutes au maximum, réparties de la manière suivante :

- dix minutes au maximum au cours desquelles il présente les actions conduites lors de la séance et justifie ses choix pédagogiques et techniques;
- un temps d’échange dans la limite des trente minutes d’entretien avec les évaluateurs portant sur la conception, la conduite en sécurité et l’évaluation de séances de découverte, d’initiation ou d’apprentissage des activités du vélo, dans le cadre des cycles susvisés.

La situation d’évaluation certificative du BC 4 se déroule dans l’ordre chronologique suivant:

1. **Une épreuve mécanique:** L’épreuve se déroule en organisme de formation. Le jour de l’épreuve, les évaluateurs tirent au sort un cas pratique parmi un panel fourni par la fédération.

L’épreuve dure cinquante minutes maximum et se déroule dans les conditions suivantes :

- dix minutes maximum durant lesquelles le candidat effectue le diagnostic complet du vélo et évalue l’état des EPI fournis par les évaluateurs;
- vingt minutes maximum durant lesquelles le candidat réalise les réparations nécessaires sur le vélo;
- vingt minutes maximum d’échange avec les évaluateurs portant sur le diagnostic et les réparations effectuées par le candidat.

L'échange avec les évaluateurs permet également de vérifier la capacité du candidat à constituer un parc de vélos adapté aux différents types de pratiques et aux demandes des pratiquants en mobilisant les informations recueillies dans le cadre d'une veille réglementaire et technologique.

- 2. Epreuve sur la création d'espaces, de sites et d'itinéraires (ESI) de pratique:** Au plus tard quinze jours avant la date de l'épreuve, le candidat transmet à l'organisme de formation un document de deux pages minimum à dix pages maximum, dans lequel il retrace une situation vécue de balisage d'itinéraire de pratique et d'entretien d'ESI, et qui contient:
- le détail du contexte et de la demande;
 - l'analyse du besoin et le diagnostic;
 - le contrôle de la faisabilité;
 - les solutions proposées (avec plans et cotations).

L'épreuve consiste en un entretien avec les évaluateurs d'une durée de quinze minutes maximum portant sur le document susmentionné:

- cinq minutes maximum de présentation réalisée par le candidat lors de laquelle il explique son rôle et sa contribution dans le cadre des opérations de balisage et d'entretien d'ESI;
- dix minutes maximum d'échanges avec les évaluateurs portant sur les opérations de balisage et d'entretien d'ESI réalisés. L'échange permet également de vérifier la capacité du candidat à créer des espaces et sites permanents de pratique des activités du vélo et établir les niveaux de difficulté des itinéraires de pratique.